

Dialogue social

PGE

Interprétation
des textes

Reprise

Caution

Crédit-Bail

Veille

Finance verte

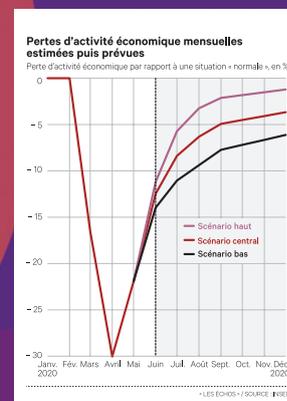
Consommation

Affacturage

Commissions

> DOSSIER

L'ASF et ses adhérents
tous mobilisés pour la reprise



Sommaire

04 Assemblée générale

Intervention vidéo de Bruno Le Maire
ministre de l'Économie et des Finances
à l'Assemblée générale de l'ASF

Rapport d'Armand Pujal
Médiateur auprès de l'ASF



08 Actualité

3 questions à Yves-Marie Legrand
Délégué général adjoint de l'ASF

10 Tableau de Bord

**L'activité des établissements
spécialisés au premier trimestre 2020**

**La production de crédit à la consommation
en avril et en mai 2020**



14 Dossier spécial

**L'ASF et ses adhérents tous mobilisés
pour la reprise**

19 Vie de l'ASF

**Actualité
des Commissions**

ASFFOR
Stages proposés par l'ASFFOR
3^{ème} trimestre 2020

RELANCE !

La France est sortie de deux mois de confinement le 11 mai. Le retour à la normale s'effectue progressivement, à l'ASF comme chez les adhérents. De nombreux collaborateurs restent en télétravail et les réunions se font encore beaucoup à distance.

Restons vigilants : le virus circule encore activement dans certains pays mais aussi de façon plus localisée en France.

Le plongeon des chiffres d'activité des adhérents de l'ASF au cours de cette période est spectaculaire : par exemple - 68 % pour le crédit à la consommation en avril. Il semble toutefois que mai et surtout juin surprennent par la vigueur du rebond. Mais l'incertitude sur l'avenir reste totale.

En dépit des moyens gigantesques mis en œuvre par le gouvernement français (460 milliards d'euros de coût total des mesures de soutien dont 200 milliards d'euros de Prêts Garantis par l'Etat) et les institutions européennes (1 350 milliards d'euros de liquidités fournies par la Banque centrale européenne, un plan de relance annoncé de la Commission européenne de 750 milliards d'euros...), quel sera à la rentrée le comportement des acteurs économiques que sont les ménages et les entreprises ? Et surtout y-aura-t-il une seconde vague que nous redoutons tous ?

Le contexte reste également marqué par des incertitudes géopolitiques telles que les tensions commerciales sino-américaines et le Brexit qui peuvent créer des chocs additionnels.

Nul ne sait donc non plus si le scénario de sortie de crise sera une courbe en « V » ou bien comme certains pronostics en « W », avec une double récession.

Dans cet environnement mouvant, l'ASF reste engagée aux côtés de ses adhérents pour préserver leur activité et limiter leurs risques, tout en étant force de proposition de solutions de sortie de crise et de soutien de la relance. Des dispositifs innovants sont ainsi en cours d'examen à Bercy et sous forme d'amendements au Parlement.

Plus que jamais, les métiers de financement spécialisé de l'ASF, qui financent plus de 20% de l'économie française, ont toute leur place.

Bon été !



Françoise PALLE GUILLABERT
Délégué Général de l'ASF



INTERVENTION VIDÉO DE BRUNO LE MAIRE

**ministre de l'Économie et des Finances
à l'Assemblée générale de l'ASF**



écrit par

Harmonie Benedetti,

Responsable Communication et Relations Institutionnelles

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, le cocktail annuel de l'ASF a dû être annulé et l'Assemblée générale s'est tenue en visio-conférence le 12 juin 2020.

L'invité d'honneur de l'évènement était cette année le ministre de l'Économie et des Finances, M. Bruno Le Maire.

Malgré le contexte exceptionnel et un agenda bousculé, le ministre a souhaité adresser par vidéo deux messages aux adhérents de l'ASF.

Un premier message de remerciement, à la Place financière dans son ensemble, pour sa mobilisation depuis le début de la crise, notamment le Prêt Garanti par l'Etat (PGE), qui est un succès.

Un second message plus prospectif, pour une sortie de crise par le haut, qui encourage nos établissements à faire des propositions pour développer les nouveaux instruments qui seront mis à disposition des entreprises dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui sera adopté en juillet à l'Assemblée nationale et puis pour réfléchir ensuite ensemble aux instruments dont les adhérents de l'ASF ou les entreprises auraient besoin pour relancer l'activité et garantir que la France retrouve le chemin de la croissance.

Le ministre encourage par ailleurs les adhérents de l'ASF à poursuivre leurs efforts de financement des investissements dans la transition énergétique, dans lequel le crédit-bail et les crédits aux particuliers notamment, sont fortement engagés, afin de concilier compétitivité et respect de l'environnement.

Vous pouvez retrouver le message vidéo adressé par le ministre sur le site de l'ASF www.asf-france.com.

En amont du rendez-vous avec le ministre, le Président de l'ASF et les Présidents de Commission de l'ASF lui avaient soumis leurs propositions et adressé les questions suivantes, ciblées sur les financements spécialisés et l'accompagnement de la reprise :



Jean-Marc Vilon - Président de l'ASF

La politique accommodante de la BCE génère une abondance de liquidité et une valorisation élevée des actifs que sont les marchés actions et immobilier. Comment la politique économique peut-elle en corriger les effets sans conséquences fiscale ou budgétaire défavorables à la croissance ?



Patrick de Villepin - Président de la Commission Affacturation de l'ASF

Pour soutenir la reprise économique, les Factors de l'ASF ont fait une proposition visant à aider les entreprises, dont la trésorerie aura été asphyxiée pendant la période de confinement, en finançant leurs commandes, en amont des factures, avec la garantie de l'Etat du type de celle du PGE. Elle permettrait aux entreprises de gagner plusieurs semaines de trésorerie.



François Camilleri - Président de la Commission Crédit-bail de l'ASF

Deux autres propositions de sortie de crise émanant de la Commission Crédit-bail et de BPI ont également été transmises à Bercy.

- L'une permettrait à l'entreprise de dégager de la trésorerie en monétisant un actif immobilier, par une cession-bail (lease back), avec étalement de la taxe sur la plus-value de cession sur la durée du contrat. Ce dispositif avait déjà été mis en place lors de la crise de 2008 et avait fait ses preuves.
- L'autre vise à dynamiser les investissements en crédit-bail destinés à réduire l'empreinte environnementale des bâtiments industriels pour une relance « verte ».



Nicole Chavier - Présidente de la Commission Financement et Refinancement de l'Immobilier de l'ASF

Le Haut Conseil de stabilité financière a émis cet hiver des recommandations qui rendent plus difficile l'accès au crédit à l'habitat. Mais aujourd'hui, alors que les jeunes sont plus exposés aux conséquences économiques de la crise sanitaire et que les primo accédants sont déjà largement exclus du marché, ces mesures apparaissent procycliques. Est-il envisagé de revenir sur ces mesures ? De les suspendre ?



Isabelle Guittard Losay - Présidente de la Commission Financement de l'Équipement des Particuliers

La consommation des ménages sera un ressort majeur de la reprise économique. L'équipement des ménages, l'acquisition d'un véhicule, la rénovation énergétique des logements... sont en grande partie financés par le crédit. Dans les circonstances actuelles, plus que jamais, les professionnels du financement de la consommation ont besoin d'un cadre juridique stable. Quelle est alors l'opportunité de réviser la directive européenne sur le crédit aux consommateurs, dont la transposition en France a permis au marché du crédit à la consommation de trouver un point d'équilibre ? Comment s'assurer aussi que les guidelines de l'EBA sur l'origination et le suivi de tous types de crédits, très prescriptives, qui viennent d'être publiées, ne seront pas un obstacle réglementaire à la reprise ?



Dominique Goirand - Président de la Commission des Prestataires de Services d'Investissement

Est-ce que la politique du gouvernement lors de ces dernières années va continuer à être favorable au financement de l'économie via les fonds propres des entreprises ?

Cette crise a vu le retour des actionnaires individuels qui ont répondu présents, ne pensez-vous pas qu'il est temps de favoriser également le retour de l'épargne salariale et collective vers la Bourse ?

Ces propositions et questions sont en cours d'analyse par les équipes du ministre. Certaines d'entre-elles ont pris la forme d'amendements discutés au Parlement.



Armand PUJAL
Médiateur auprès de l'ASF

RAPPORT DU MÉDIATEUR

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'ASF qui s'est tenue en visio-conférence, le 12 juin, Armand Pujal, médiateur auprès de l'ASF, est intervenu pour dresser un bilan de l'activité de médiation pour l'année 2019. Voici les principaux points de son intervention :

+58 %
réclamations reçues
en 2019

+38 %
réclamations éligibles
en 2019

Une très forte progression du nombre de dossiers

L'évolution de l'activité constatée en 2019 fait encore apparaître une très forte progression du nombre de dossiers examinés, confortant ainsi un mouvement à la hausse qui était déjà apparu, mais dans une moindre mesure, en 2018, en rupture avec la stabilité observée les années précédentes.

- nombre de réclamations reçues en 2019 : 3073 contre 1940 en 2018, soit +58 % ;
- nombre de réclamations éligibles en 2019 : 1231 contre 894 en 2018, soit +38 % (augmentation en 2018 de l'ordre de 18 % par rapport à 2017).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation

- une plus grande facilité d'accès à la médiation, avec l'utilisation croissante depuis 2018 de la saisine en ligne qui représente désormais plus du tiers du total des saisines ;
- l'adhésion de nouveaux participants ;
- l'évolution de l'activité de nos adhérents, avec la reprise constatée ces dernières années dans le secteur des crédits à la consommation, notamment dans le compartiment des financements d'automobiles, comme l'orientation très dynamique du secteur des moyens de paiements.

D'une année sur l'autre, on constate une continuité

- Le taux de recevabilité des saisines (40 %) ne s'est toujours pas amélioré.
- Cependant, il y a une plus grande variété des litiges examinés par rapport aux années antérieures : la part des réclamations concernant les crédits à la consommation, tout en étant toujours dominante (52 % des dossiers), s'est encore amoindrie au bénéfice des litiges relatifs aux services de paiements (26 %) ou aux financements immobiliers (20 %).
- L'une des priorités de l'année a encore été à la fois d'absorber le volume croissant d'activité, tout en acquérant parfois une expérience nouvelle par rapport aux compétences habituelles du service dans le domaine du crédit à la consommation.

Les principaux objets de litiges en 2019 ont été

- **Les fraudes concernant les services de paiements en ligne qui enregistrent une progression :**

L'instruction de ces dossiers s'en est trouvée nécessairement alourdie par la recherche de tout un ensemble d'indices devant permettre de reconstituer le plus fidèlement possible les conditions de surveillance des escroqueries évoquées.

- **Les contrats de LOA pour l'acquisition de véhicules en pleine croissance ces dernières années :**

Nous avons été particulièrement sollicités par des réclamations portant sur les conditions de restitution de ces véhicules au terme des locations, avec notamment l'exigence d'une expertise technique.

Dans bien des cas, il s'avère que les locataires ont mal interprété ou ont été mal informés des obligations qui leur incombent. Nous ne pouvons à ce titre qu'inciter les établissements concernés à mieux sensibiliser, lors de la souscription des contrats, leurs clients sur les dispositions contractuelles qui leur seront appliquées.

- **Le manque d'informations :**

D'une manière générale nous sommes encore trop souvent saisis par des requêtes portant sur des demandes d'informations, de documents que les réclamants n'ont pas pu ou su se procurer auprès des établissements. Même si la recevabilité de ces requêtes en médiation est admise, il est toutefois regrettable de constater qu'avec la forte progression des réclamations le médiateur soit ainsi appelé à connaître d'attentes, ne résultant pas en définitive de litiges ou de différences d'interprétation, qui auraient pu être satisfaites autrement auprès des services des établissements concernés.

Ce constat est d'autant plus justifié que les pratiques ont été adaptées pour absorber le surcroît d'activité tout en privilégiant l'amélioration de la qualité de la médiation.

La mise en place en 2019 d'un nouveau dispositif de gestion de l'ensemble de nos données, avec l'intégration directe des saisines en ligne et dans un proche avenir celle des échanges avec nos correspondants, a ainsi eu pour effet d'alléger sensiblement les tâches administratives au bénéfice du temps consacré à l'instruction des dossiers ou à la formation continue des collaborateurs.

En conséquence, les réclamations bien que croissantes et plus complexes, ont pu être traitées dans des délais acceptables : en moyenne toujours inférieurs aux 90 jours prévus lors de la notification de la recevabilité des demandes.

Par ailleurs, le taux des propositions totalement ou partiellement favorables aux réclamations reçues s'est sensiblement accru d'une année sur l'autre : 58 % en 2019 au lieu de 44 % en 2018.

Enfin l'ensemble des dédommagements obtenus au bénéfice des réclamants a atteint cette année un montant relativement élevé : 537 000 €.

Cette capacité d'adaptation a été récemment mise à profit pour répondre aux exigences de la crise sanitaire.

Grâce à l'expérience acquise du nouveau système de gestion et au recours à une collaboration en réseau, ont pu être traitées en télétravail les réclamations reçues, préservant ainsi la continuité des échanges professionnels à distance.

Jusqu'à ce jour, n'ont été reçues qu'un petit nombre de demandes motivées par des difficultés consécutives à la crise sanitaire.



3 QUESTIONS À...

Yves-Marie Legrand
Délégué général adjoint de l'ASF

L'IMPACT DE LA TRANSPPOSITION DE BÂLE III SUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

Qu'est-ce que le Comité de Bâle III ?

C'est une instance créée en 1974 pour concevoir les règles bancaires internationales afin de garantir la stabilité du système bancaire mondial.

Ces règles fixent notamment le ratio de solvabilité qui est un montant de fonds propres à garder immobilisés en proportion d'un certain volume de crédit.

Quel problème posent ces règles ?

Les règles du Comité de Bâle s'appliquent plus largement en Europe à tous les établissements de crédit, quelle que soit leur taille et quelle que soit la nature de leurs risques. Les derniers accords en date sont ceux publiés par le Comité en décembre 2017. Et ces accords dits de « Bâle III » pénalisent de manière disproportionnée des activités comme le leasing ou l'affacturage.

Le leasing et l'affacturage ont un profil de risque très faible parce qu'ils reposent sur la propriété d'un actif par le prêteur - la facture en affacturage, l'équipement ou l'immeuble en crédit-bail.

Or la propriété de l'actif financé pendant toute la durée du crédit est une sécurité plus solide qu'un simple collatéral. Elle diminue fortement le profil de risque de ces modes de financement par rapport aux financements classiques. Mais les accords de Bâle ne reconnaissent pas cette spécificité.

Que réclame l'ASF ?

L'ASF souhaite que les accords de Bâle III soient adaptés, lors de leur transposition dans la réglementation européenne, pour tenir compte du faible profil de risque des activités de crédit spécialisé que sont notamment l'affacturage et le leasing.

Pour le leasing en particulier, l'ASF propose un facteur de réduction du risque pour le calcul du ratio de solvabilité qui prenne en compte la propriété de l'actif financé. Cette proposition repose sur des travaux menés par l'université de Cologne au niveau européen en 2019 qui démontrent que la propriété de l'actif réduit fortement la perte du prêteur en cas de défaut de remboursement de l'emprunteur.

Pour l'ASF cela revient à se mobiliser pour que le coût supporté par les établissements de crédit spécialisé soit ajusté, soit proportionné au risque réel encouru. Cela permet de libérer des ressources disponibles pour financer les vrais grands enjeux européens que sont le financement de l'innovation, les investissements vers la transition écologique et plus généralement la reprise économique.

Cette interview a été filmée. Vous pouvez la retrouver en vidéo sur le site de l'ASF www.asf-france.com et sur les comptes LinkedIn et Twitter de l'ASF.

Les premiers impacts de la crise du Covid-19 sur l'activité



écrit par

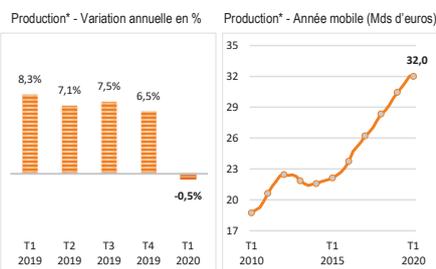
Frédéric Le Clanche, Responsable études statistiques

Le 17 mars 2020, marque le début du confinement de la population en France en réponse à l'épidémie de coronavirus. Dans ce contexte, l'activité des établissements spécialisés au premier trimestre a été impactée différemment selon les secteurs : le crédit à la consommation étant plus touché que les financements des entreprises et des professionnels.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Les financements locatifs d'équipement :

Baisse de l'activité
-0,5%



* Données trimestrielles

Le montant des **financements locatifs** de l'équipement des entreprises et des professionnels¹ s'inscrit en recul au premier trimestre 2020 : avec **7,4 Mds d'euros**, la production est en baisse de **-0,5%** par rapport au premier trimestre 2019. Cette contraction de l'activité intervient après 25 trimestres consécutifs de croissance.

La baisse des opérations de location avec option d'achat (-1,1% sur un an à 4,2 Mds d'euros) recouvre un recul des opérations de **crédit-bail mobilier stricto sensu**² (-2% à 3,5 Mds d'euros) et une hausse des locations avec option d'achat connexes sur voitures particulières (+4,4% à 0,7 Md d'euros).

Pour leur part, les opérations de location simple sont, avec 3,2 Mds d'euros, globalement stables au premier trimestre 2020. Les évolutions sont cependant divergentes selon la nature des opérations : la location financière enregistre une contraction de -3,9% par rapport au premier trimestre 2019 alors que la location longue durée progresse de +3,7%.

Enfin, les établissements de l'ASF ont réalisé des financements sous forme de crédits d'équipement classiques pour 0,8 Md d'euros³.

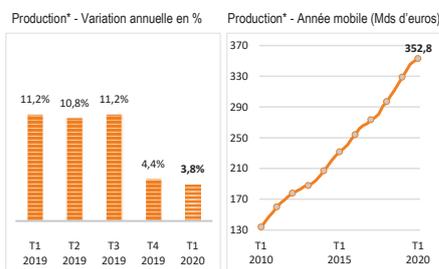
¹ Voitures particulières, véhicules utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipements divers.

² Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

³ L'évolution de ces financements est parfois marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant - relativement - important.

L'affacturage :

Croissance maintenue mais ralentie
+3,8%



* Données trimestrielles

Le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage au premier trimestre 2020 est, avec **84,2 Mds d'euros**, en hausse ralentie de **+3,8%** par rapport aux trois premiers mois de l'année précédente. Il s'agit de la croissance la plus faible enregistrée depuis le quatrième trimestre 2016.

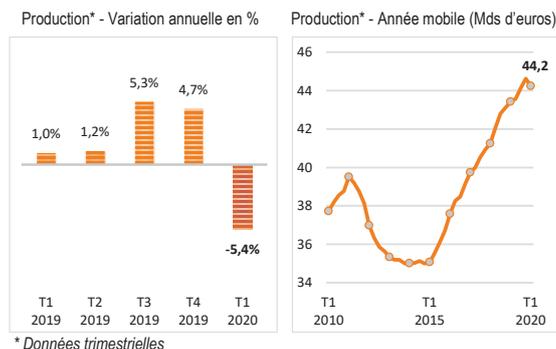
Déjà amorcée au dernier trimestre 2019 (+4,4%) après neuf mois de progression moyenne à deux chiffres, la décélération s'est poursuivie au premier trimestre 2020 (+3,8%). Mais malgré le contexte de crise sanitaire, le premier trimestre est encore relativement satisfaisant, car en mars 2020, de nombreux clients, notamment les grandes entreprises, ont remis leurs factures par anticipation de la phase de confinement.

A fin mars 2020, la production cumulée des quatre derniers trimestres s'élève à **352,8 Mds d'euros**, soit une progression sur un an de +7,4%, après +9,1% à fin décembre 2019 et +10,7% à fin septembre.

On rappelle qu'en 2019, l'affacturage français, qui a constitué une solution de financement pour près de **40 000 entreprises**, se situait au **1^{er} rang européen et au deuxième rang mondial, derrière la Chine**.

LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le crédit à la consommation⁴ :
Net recul de la production
-5,4%



Une chute de la production en mars (-25%), liée au confinement et à la fermeture des lieux de vente, a entraîné sur l'ensemble du premier trimestre 2020 un recul de l'activité de **-5,4%** à **10,2 Mds d'euros**. Il s'agit de la plus forte contraction trimestrielle enregistrée par les établissements spécialisés dans le **crédit à la consommation** depuis le premier trimestre 2012.

La quasi-totalité des secteurs sont orientés à la baisse :

- La dégradation de l'activité est particulièrement marquée pour les financements d'**automobiles d'occasion**⁵ qui régressent de **-11,1%** par rapport au premier trimestre 2019 avec une production de 1,1 Md d'euros. Dans le détail, la baisse atteint **-14,4%** à 0,9 Md d'euros pour les crédits affectés ; tandis que les opérations de LOA⁶ progressent de **+13,6%**. Ces dernières ne représentent cependant, avec une production de 0,2 Md d'euros, que 15% du total des financements d'automobiles d'occasion⁵.
- De la même façon, les financements d'**automobiles neuves**⁵ se contractent au premier trimestre 2020

de **-9,3%** à 2 Mds d'euros. Le repli est plus marqué pour les financements par crédits affectés (**-25,3%** par rapport au premier trimestre 2019, pour un montant de 0,4 Md d'euros) que pour les opérations de LOA⁶ (**-3,8%** à 1,6 Md d'euros).

- Avec 3,1 Mds d'euros, les **prêts personnels** sont en retrait de **-6,1%** par rapport aux trois premiers mois de 2019.
- Pour leur part, les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** se replient de **-4,5%** à 2 Mds d'euros.
- A l'échelle du trimestre, les financements affectés à **l'amélioration de l'habitat** et aux **biens d'équipement du foyer** progressent légèrement de **+1,6%** à 1,1 Md d'euros.
- A ces financements s'ajoutent des opérations de location sans option d'achat⁷ dont le montant est de 0,2 Md d'euros au premier trimestre (**-20,2%** sur un an).

⁴ Chiffres définitifs. Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

⁵ Hors financements par prêt personnel.

⁶ Location avec Option d'Achat.

⁷ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

DONNÉES CHIFFRÉES

| PRODUCTION (Montants en millions d'euros) · Crédit : montant des nouveaux crédits distribués (hors agios) · Location : montant des investissements nouveaux (HT) | Au 1 ^{er} trimestre 2019* | Au 1 ^{er} trimestre 2020 | Variation 2020 / 2019 |
|---|--|---|--------------------------|
| · Equipement des entreprises et des professionnels | 8 176 | 8 248 | +0,9% |
| · Financements par crédit classique (1) (2) | 729 | 842 | +15,4% |
| · Financements par location de matériels | 7 447 | 7 407 | -0,5% |
| · Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (3) | 4 206 | 4 161 | -1,1% |
| · Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966) | 3 571 | 3 498 | -2,0% |
| · Autres opérations de LOA (3) (voitures particulières) | 635 | 663 | +4,4% |
| · Location sans option d'achat (4) (5) | 3 241 | 3 245 | +0,1% |
| · Location financière | 1 507 | 1 448 | -3,9% |
| · Location longue durée | 1 734 | 1 797 | +3,7% |
| · Equipement des particuliers (6) | 10 738 | 10 154 | -5,4% |
| · Financements par crédit classique | 8 632 | 8 118 | -6,0% |
| · Crédits affectés | 3 223 | 3 005 | -6,8% |
| · Automobiles neuves | 555 | 415 | -25,3% |
| · Automobiles d'occasion | 1 072 | 917 | -14,4% |
| · Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer (7) | 1 112 | 1 130 | +1,6% |
| · Autres biens ou services (8) | 483 | 543 | +12,4% |
| · Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit) | 2 142 | 2 046 | -4,5% |
| · Prêts personnels (y compris rachats de créances) | 3 268 | 3 067 | -6,1% |
| · Financements par location | 2 106 | 2 036 | -3,3% |
| · Location avec option d'achat | 1 893 | 1 866 | -1,4% |
| · Automobiles neuves | 1 620 | 1 559 | -3,8% |
| · Automobiles d'occasion | 147 | 167 | +13,6% |
| · Autres biens (9) | 126 | 141 | +11,7% |
| · Location sans option d'achat (10) | 213 | 170 | -20,2% |
| · Affacturage (11) | 81 097 | 84 192 | +3,8% |

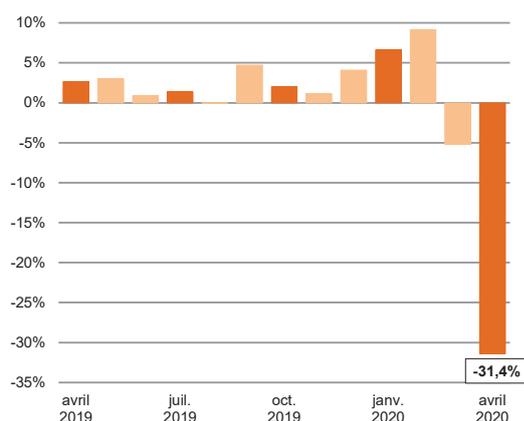
* Les chiffres concernant 2019 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 mars 2020. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

- (1) Financements de biens d'équipement et autres financements directs aux entreprises, hors financements de concessionnaires (financements de stocks, de véhicules de démonstration, autres financements à court terme).
- (2) L'évolution de ces financements est parfois marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant - relativement - important.
- (3) LOA : Location avec Option d'Achat.
- (4) **NB** : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.
- (5) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :
 - Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
 - Les opérations de longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.
- (6) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.
- (7) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.
- (8) Deux-roues, véhicules de loisirs, bateaux de plaisance, divers.
- (9) Bateaux de plaisance et divers.
- (10) Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.
- (11) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

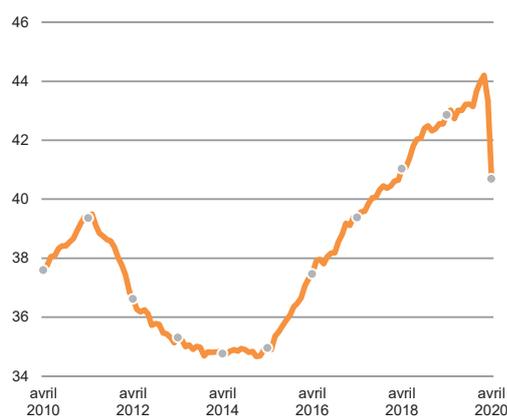
LA PRODUCTION DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION PAR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN AVRIL 2020

L'activité s'effondre en avril (-68,3%)

Variation annuelle de la production*
Graphique 1 – En pourcentage



Production en année mobile*
Graphique 2 – En milliards d'euros



* Toutes opérations confondues. Données mensuelles. Moyenne trimestrielle mobile.

* Toutes opérations confondues. Données mensuelles cumulées sur douze mois.

Avec le confinement de la population et la fermeture des commerces en raison du Covid-19, la production de nouveaux crédits à la consommation par les établissements spécialisés s'effondre de **-68,3% en avril** et **-31,4%** en moyenne sur les trois derniers mois. **Le contexte est exceptionnel, mais le dévissage de l'activité n'en est pas moins d'une ampleur inégalée** depuis l'existence des séries statistiques mensuelles créées en 2006.

Cet effondrement sans précédent touche tous les secteurs :

- **Le secteur des financements d'automobiles est à l'arrêt.** Par rapport à avril 2019, la production plonge de **-90,3%** pour les **automobiles d'occasion** et de **-89,4%** pour les **automobiles neuves**. A l'échelle des trois derniers mois, l'activité décroche respectivement de **-43,7%** et **-44%**.
- Pour les **prêts personnels**, la chute d'activité atteint **-67% en avril**, après **-20,9%** en mars. En moyenne sur les trois derniers mois, la production se contracte de **-29,1%**.
- Pour leur part, les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** se replient de **-58%** par rapport à avril 2019 et de **-26,7%** à l'échelle des trois derniers mois.
- Le choc est moins brutal pour les financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer**, mais l'ampleur du recul est cependant historique : **-31,1%** par rapport à avril 2019. En moyenne sur les trois derniers mois, la production baisse de **-12,6%**.

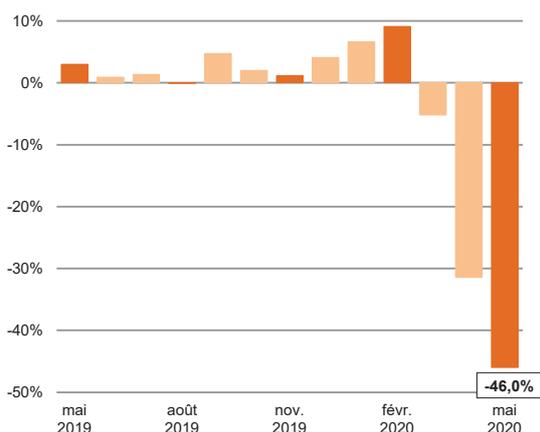
(1) Les données chiffrées utilisées pour la présente statistique sont des données brutes, non corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables. De ce point de vue, on notera que le mois d'avril 2020 compte le même nombre de jours ouvrables qu'avril 2019 (25 jours).

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

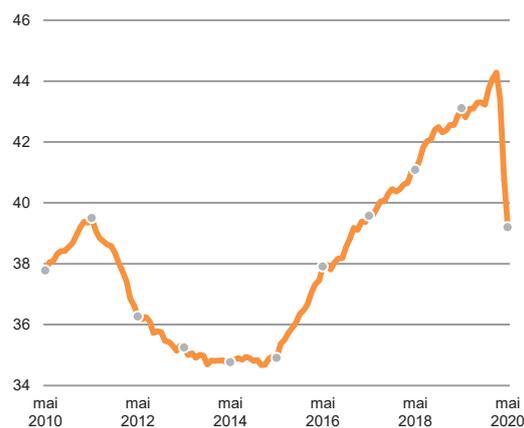
LA PRODUCTION DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION PAR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN MAI 2020

Troisième mois consécutif de chute de la production (-43,5% en mai), les perspectives s'améliorent à partir de juin

Variation annuelle de la production*
Graphique 1 – En pourcentage



Production en année mobile*
Graphique 2 – En milliards d'euros



* Toutes opérations confondues. Données mensuelles. Moyenne trimestrielle mobile.

* Toutes opérations confondues. Données mensuelles cumulées sur douze mois.

En mai 2020, pour le troisième mois consécutif, la production de nouveaux crédits est en recul par rapport au même mois de l'année précédente (-43,5%). La chute d'activité est moins marquée qu'en avril (-68,3%) mais nettement plus importante qu'en mars (-25%) malgré le début du déconfinement en France entamée le 11 mai⁽²⁾. En moyenne sur les trois derniers mois, l'activité des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation s'est réduite de -46%.

Tous les secteurs se contractent fortement :

- La plus forte chute d'activité est enregistrée par les **prêts personnels**, qui reculent de **-60,6% en mai**. En moyenne sur les trois derniers mois, la production se replie de -49,3%.
- Complètement à l'arrêt en avril, le **secteur des financements d'automobiles** continue de se dégrader mais à un rythme moins prononcé : la production en mai baisse de **-49,2%** pour les **automobiles d'occasion** et de **-39%** pour les **automobiles neuves**. A l'échelle des trois derniers mois, l'activité décroche respectivement de -60,3% et -56,6%.
- Pour leur part, les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** se contractent de **-39,6%** par rapport à mai 2019 et de -39,6% à l'échelle des trois derniers mois.
- C'est d'un moindre recul qu'il s'agit pour les financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** : **-24,5% en mai** et -22,6% en moyenne sur les trois derniers mois.

Les premiers sondages annoncent un mois de juin nettement meilleur, avec notamment un rebond marqué des financements d'automobiles.

(1) Les données chiffrées utilisées pour la présente statistique sont des données brutes, non corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables. De ce point de vue, on notera que le mois de mai 2020 compte un jour ouvrable de moins que mai 2019 (23 au lieu de 24, soit un écart de -4,2%).

(2) La levée progressive des restrictions a débuté le 11 mai en France mais selon les régions des mesures plus strictes se sont appliquées comme pour l'Île-de-France ou le Grand-Est. La phase 2 du déconfinement n'a commencé qu'à partir du 2 juin.

L'ASF ET SES ADHÉRENTS TOUS MOBILISÉS POUR LA REPRISE

La crise du Covid-19 a frappé durement notre pays. Cette crise sanitaire sans précédent nous a tous touchés, et les conséquences économiques et sociales sont majeures.

POUR Y FAIRE FACE, L'ASF ET SES ADHÉRENTS SE SONT MOBILISÉS AVEC :

Une continuité des services de l'ASF

- L'ASF s'est organisée dès le confinement pour assurer la continuité de ses services, même à distance. Une permanence a été maintenue au siège de l'Association.
- Le standard est resté ouvert, les interlocuteurs habituels ont été joignables et disponibles à tout moment pour répondre aux besoins.
- Les Conseils, Commissions et réunions plénières se sont tenus à distance.
- Une veille dédiée à l'actualité parlementaire, juridique, prudentielle et fiscale liée à la crise sanitaire avec une information en temps réel (loi d'urgence sanitaire, PLFR, ordonnances...) a été mise en place.
- En interne, le Plan de Continuité d'Activité de l'ASF a été actionné, dès le 14 février. Présenté au Conseil de l'ASF, il a depuis, été déployé en plusieurs phases, dont la dernière correspond à la période de déconfinement amorcée début mai.

écrit par



*Françoise Palle-Guillabert,
Délégué général*



*Yves-Marie Legrand,
Délégué général adjoint*

DOSSIER SPÉCIAL



**Propositions des métiers
pour favoriser
la reprise économique**

Affacturation

- Pour soutenir la trésorerie des entreprises, proposition de financement des commandes (en amont des factures) auprès de la Direction Générale du Trésor, du Parlement et des cabinets ministériels. Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement du gouvernement dans le projet de loi de finances rectificative n°3 (PLFR).
- Demande d'une meilleure intégration des facteurs dans le dispositif public CAP/CAP + et CAP export des assureurs crédit.
- Travaux sur une campagne de promotion de l'affacturation auprès des TPE/PME.

Crédit-bail immobilier

POUR SOUTENIR LA TRÉSORERIE ET L'INVESTISSEMENT

- Proposition aux pouvoirs publics (Direction Générale du Trésor, cabinets ministériels, parlementaires) de dispositifs incitatifs pour la cession-bail et le crédit-bail immobilier vert, en partenariat avec BPI.

Crédit-bail mobilier

POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT EN FINANCEMENT LOCATIF

- Proposition d'étendre le dispositif de suramortissement.

Cautions

- Proposition commune de l'ASF et de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) d'un dispositif de garantie d'Etat, du type du PGE, permettant un effet de levier pour le cautionnement des entreprises auprès de la Direction Générale du Trésor.

Social / Convention collective

- Résolution de la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi (CNPE) du 25 mars 2020 modifiant les critères de prise en charge des actions de formation au titre du Plan de développement des compétences (déplafonnement).
- Recommandation patronale du 14 mai 2020 portant sur le télétravail, les mesures de santé et de sécurité sur site, le dialogue social et la formation professionnelle.

Des actions concrètes pour faire face à la crise

- **Prêts Garantis par l'Etat (PGE) :** intégration des sociétés de financement avec l'appui de BPI France pour leur accès au dispositif d'octroi des PGE.
- **Initiative d'un courrier des fédérations européennes** (Eurofinas, Leaseurope et EUF) aux institutions européennes pour demander un traitement prudentiel assoupli des reports d'échéances. Un élargissement du cadre des opérations de politique monétaire, à titre préventif, a également été sollicité auprès de la Banque centrale européenne (BCE).
- **Définition du défaut d'un débiteur :** lettres de Leaseurope et EUF pour une adaptation aux spécificités du leasing et de l'affacturage et un report de l'entrée en vigueur (prévue en 2021).
- **Moratoires d'échéances des crédits :** établissement d'un dispositif de Place avec la Fédération Bancaire Française (FBF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), permettant un traitement prudentiel adapté des reports d'échéances accordés aux entreprises. Un autre protocole dédié au tourisme, est en préparation.
- **Social / Convention collective :**
 - Veille régulière sur l'actualité sociale liée à la crise du Covid-19.
 - Communication et interprétation des textes sur l'activité partielle, l'indemnité complémentaire aux indemnités journalières de la sécurité sociale, les modalités de communication avec les représentants du personnel, les congés payés, la durée du travail et les jours de repos, les mesures de santé et de sécurité au travail, le dispositif FNE-Formation etc.
 - Maintien d'un dialogue social avec les syndicats.
- **Formation / ASFFOR :** adaptation des formations « présentiels », digitalisées afin de permettre un accès à distance.



FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Lignes directrices de l'EBA sur l'octroi et le suivi des crédits

Malgré les actions de l'ASF, à l'instar d'autres fédérations européennes, l'Autorité bancaire européenne a publié le 29 mai dernier ses lignes directrices sur l'octroi et le suivi des crédits. Après une première version très prescriptive, le texte définitif qui fait suite à la consultation menée par l'EBA de juin à septembre 2019 apporte certaines améliorations (date d'entrée en vigueur décalée au 30 juin 2021 pour les nouveaux crédits, renforcement du principe de proportionnalité selon les types de produits, la nature, la taille, le profil de risque et la complexité de l'établissement prêteur, exigences moins standardisées, etc). Mais il reste de nature à rigidifier l'octroi de crédit et l'ASF maintient sa mobilisation.

Rénovation énergétique

Le Conseil national de la consommation (CNC), mandaté par Agnès Pannier-Runacher, pour lancer une réflexion et une concertation sur l'accompagnement des consommateurs et la sensibilisation des acteurs en matière de rénovation énergétique, a dû suspendre ses travaux en raison de la crise sanitaire. Les réflexions reprennent le 2 juillet.

Par ailleurs, le CCSF a adopté des propositions pour sécuriser la rénovation énergétique proposant l'intervention éventuelle d'un expert certifié par les pouvoirs publics en amont et en aval des travaux de rénovation énergétique au-delà d'un certain seuil. Ces propositions serviront à enrichir les réflexions au CNC.

Proposition de loi Naegelen

La proposition de loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux a été adoptée en deuxième lecture au Sénat le 4 juin. Ses principales modifications portent sur :

- la création d'un identifiant d'appel obligatoire qui permettra d'informer le consommateur de la nature de l'appel avant de décrocher ;
- un renforcement de Bloctel et de son contrôle ;
- l'interdiction de la prospection commerciale par voie téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique, à l'exception des contrats en cours, que le consommateur soit ou non inscrit sur Bloctel ;
- l'amélioration de la lutte contre la fraude aux numéros surtaxés.

Ces points ont fait l'objet d'un débat dans le cadre d'une Commission mixte paritaire qui a eu lieu le 1er juillet.

La disposition qui préoccupait les adhérents de l'ASF, à savoir la limitation des possibilités de prise de contact téléphonique avec les consommateurs inscrits sur Bloctel aux seuls contrats en cours, dans certaines conditions, a été votée conforme.

Procédure d'injonction de payer – Report de l'entrée en vigueur

La loi du 17 juin 2020 comportant diverses dispositions liées à la crise sanitaire a différé de huit mois, soit au 1^{er} septembre 2021, l'entrée en vigueur de la réforme de la procédure d'injonction de payer prévue à l'article 27 de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. La réforme prévoit le traitement dématérialisé des requêtes en injonctions de payer civiles et européennes par un tribunal judiciaire unique désigné par décret.

Recommandations de la Commission européenne

La Commission européenne a lancé une série de tables rondes réunissant les acteurs du secteur financier et les représentants des emprunteurs entreprises et particuliers afin de faire émerger des solutions pour alléger l'impact de la crise sanitaire sur l'économie européenne.

La première table ronde, qui s'est tenue le 28 mai, avait pour objectif de faire un état des lieux des mesures et des initiatives du secteur privé.

Lors de la deuxième table ronde, le 29 juin, la Commission européenne a proposé aux parties prenantes un projet de bonnes pratiques applicables par les prêteurs et les assureurs dans leurs relations avec les clientèles de particuliers, professionnels ou entreprises lors de l'octroi de reports et aménagements d'échéances dans le contexte de crise sanitaire. Potentiellement structurantes pour les établissements prêteurs, ces « recommandations » que la Commission européenne entend rendre publiques début juillet ont été critiquées et font l'objet d'échanges avec la place financière européenne afin de mieux prendre en compte la spécificité de chaque activité de crédit ainsi que les mesures déjà adoptées dans les Etats membres.

Actualité des Commissions

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Réactions face à la crise sanitaire

La forte mobilisation des crédit-bailleurs pour répondre ou anticiper les demandes de report de loyers ainsi que la mise en place du Prêt Garanti par l'État (PGE) pour satisfaire les demandes de financement des artisans, commerçants et PME ont permis de réduire la pression immédiate.

Toutefois, les professionnels du financement craignent que la reprise de l'activité ne soit pas suffisamment rapide. Ils redoutent une deuxième vague de demandes de reports d'échéances début octobre.

Au niveau de la Place, deux protocoles sont en cours, conformes aux orientations de l'Autorité bancaire européenne (EBA) qui permettent un traitement prudentiel adapté des reports d'échéance. Un premier protocole « Entreprises » est stabilisé pour des reports jusqu'à 6 mois. Un second protocole « Tourisme » est en cours de négociation et devrait concerner des reports jusqu'à 12 mois pour les entreprises de ce secteur d'activité pris au sens large.

Finance verte

Crédit-bail « Efficacité énergétique »

Dans le contexte de crise sanitaire et de la perspective du plan de relance, l'ASF a présenté et soutenu auprès des parlementaires l'ensemble du dispositif crédit-bail « Efficacité énergétique », notamment les dispositifs de cession-bail et de dispense de réintégration du suramortissement.

Les discussions engagées fin juin dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2020 portent notamment sur la réintroduction d'un dispositif de cession-bail immobilière semblable à celui qui a fait la preuve de son efficacité à l'issue de la crise de 2008. L'ASF est fortement engagée dans les échanges qui s'en suivent.

Statistiques crédit-bail vert

Sur les sujets de rénovation énergétique, développement durable et finance verte, l'ASF s'est organisée pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics et transmettre des données chiffrées pour les trois métiers du crédit-bail, notamment à Finance for Tomorrow.

L'enquête pour les Sofergie (financement des énergies renouvelables : biomasse, éolien, géothermie, gestion des déchets, hydraulique, méthanisation, photovoltaïque-centrales solaires) lancée début avril doit permettre d'adresser des premiers éléments aux pouvoirs publics début juillet.

Pour les activités de crédit-bail immobilier et de financement locatif de l'équipement des entreprises, l'orientation vise dans un premier temps l'enrichissement des systèmes d'information par l'inclusion de « critères verts » et de requêtes informatiques capables d'extraire aisément les informations utiles. Pour ces deux métiers, l'objectif est de travailler sur la production de 2020, pour une restitution des éléments chiffrés en 2021.

Groupe de travail « Juridique et Gestion CBI »

Les travaux se poursuivent sur les lignes directrices conjointes DGT/ACPR relatives à la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs instaurées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, qui prévoient notamment pour les crédit-bailleurs des obligations de filtrage des clients (crédit-preneurs) et des fournisseurs.

Le groupe de travail s'est également penché sur le sujet relatif à la formalisation des accords de reports d'échéances en co-baillage immobilier et a formulé des propositions en matière de régularisation des arrêtés d'assiette.

Enfin, les échanges portent sur l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire paru au Journal officiel le 3 mai 2020 et applicable à compter du 4 mai 2020.

Groupe de travail « Juridique Entreprises »

La Commission du crédit-bail a validé la mise à jour par le groupe de travail juridique « Entreprises » de la convention de co-baillage type pour le crédit-bail mobilier¹. Ce document pourra servir de référence aux propres conventions des établissements. Il est modifiable en tant que de besoin.

Par ailleurs, le groupe de travail poursuit ses travaux relatifs à l'élaboration d'une clause sur les sanctions internationales pour insertion dans les contrats des partenaires.

Subventions FEDER

La réglementation européenne pose des règles de propriété de l'investissement et de délais inconciliables avec le crédit-bail. Cette situation nécessite de tenter de trouver une solution pour (i) éviter la remise en cause des projets de la programmation 2014-2020 en cours et (ii) permettre le financement en crédit-bail pour les périodes de programmation futures.

Suite au rendez-vous avec la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), l'ASF a adressé

¹ Cf. courrier à la Section FLEE du 12 juin 2020.

Actualité des Commissions



début juin un courrier² à Mme Anne Blondy-Touret (Représentation permanente de la France auprès de l'UE / DGT) afin d'obtenir une prise en compte adaptée du financement par crédit-bail.

Et aussi ...

- Subventions FranceAgriMer et crédit- bail, notamment dans le secteur vitivinicole
- Statistiques sur la « Recommercialisation des matériels en crédit-bail mobilier » et sur la « Recommercialisation des immeubles en crédit-bail immobilier »
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- Index de référence
- ...

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT IMMOBILIER

Réactions face à la crise sanitaire

Les établissements s'étaient préparés à recevoir un nombre significatif de demandes de réaménagements d'échéances de crédit immobilier. Cette tendance a été confirmée par le volume de saisines du médiateur de l'ASF qui a augmenté. A la différence du secteur des entreprises, pour lequel un protocole « Entreprises » est stabilisé et un protocole « Tourisme » est en cours de négociation, il n'y a pas eu d'adoption d'un protocole pour les crédits aux particuliers, notamment en financement immobilier. Les établissements traitent au cas par cas et avec bienveillance les demandes de report d'échéance.

Recommandation du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) du 20 décembre 2019

Cette recommandation apparaît moins opportune dans le contexte actuel sachant que le coût du risque est très bas et bien maîtrisé, que le critère du taux d'effort client apprécié indépendamment d'autres critères n'est pas déterminant dans les modèles statistiques et que, hors Paris et quelques grandes villes, les établissements n'observent pas d'augmentation sensible des prix de l'immobilier.

Globalement, le logement (neuf et rénovation) est un puissant moteur de l'économie qui génère beaucoup d'emplois locaux. La recommandation aboutit à écarter deux types de clientèles importantes : les investisseurs, qui tirent le marché de la construction du logement en France et le marché du financement locatif, et les primo-accédants.

Par ailleurs, l'ASF travaille à déterminer si les regroupements de crédits sont ou non dans le champ de la recommandation.

² Cf. mail à la Commission du 11 mars 2020.

Rénovation énergétique

Lors d'une conférence téléphonique organisée à leur initiative début mai, les ministères du Logement et de la Transition écologique et solidaire ont réaffirmé leur attachement à la poursuite des travaux de rénovation par les particuliers considérée comme un axe de reprise économique en sortie de crise sanitaire.

Evoquée dans plusieurs enceintes, la proposition d'intervention d'un expert avant et après travaux pour valider le bien fondé des travaux et les résultats en termes d'économie d'énergie suscite de vives réserves des professionnels de différents secteurs d'activité. L'ASF soutient l'introduction d'un seuil minimal d'intervention et met en garde contre certains effets contre-productifs (complexification du process et renchérissement du coût ; introduction d'une distorsion de concurrence à l'encontre du crédit affecté) de cette proposition, qui ne saurait être que facultative.

Evaluation de la directive sur le crédit immobilier

Dans le cadre de sa révision quinquennale, le cabinet RPA a été mandaté par la Commission européenne pour l'évaluation de la directive crédit immobilier. L'ASF a été auditionnée et fait valoir les points d'attention de la profession notamment sur le champ d'application, la marge d'adaptation aux supports digitaux des dispositions de la directive sur la publicité et l'information précontractuelle, l'importance dans le processus d'octroi de conserver le principe de primauté de la solvabilité de l'emprunteur, garant de la stabilité financière, par rapport à la valeur du bien.

Et aussi ...

- Travaux relatifs au blanchiment
- Travaux du CCSF
- ...



Pour en savoir plus

| | | |
|-----------------------------|----------------|----------------------------|
| Marie-Anne Bousquet-Suhit : | 01 53 81 51 70 | ma.bousquet@asf-france.com |
| Petya Nikolova : | 01 53 81 51 69 | p.nikolova@asf-france.com |
| Cyril Robin : | 01 53 81 51 66 | c.robin@asf-france.com |

Actualité des Commissions

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Crise sanitaire

L'ASF échange avec les pouvoirs publics sur l'articulation de l'affacturage, 1ère source de financement court terme des entreprises, au coude à coude avec le découvert, sur les différents dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir le crédit aux entreprises. Est examinée la possibilité de proposer, sur le modèle du PGE (Prêts Garantis par l'Etat), une garantie publique du financement de bons de commandes. Un amendement du gouvernement a été adopté dans le PLFR n°3 en première lecture à l'Assemblée nationale le 9 juillet. Afin de contribuer au redémarrage de l'économie, ce mécanisme permettrait pendant quelques mois aux facteurs de prendre en charge des opérations en amont de leur zone d'intervention habituelle. Des travaux sont en outre menés pour élargir le champ des contrats d'assurance-crédit couvrant des opérations d'affacturage susceptibles de bénéficier des dispositifs de réassurance publique CAP, CAP + et CAP Relais (mécanismes élaborés lors de la crise financière de 2008 et réactivés lors de la crise sanitaire).

Prudentiel Affacturage

La profession de l'affacturage a participé au sein de l'ASF aux travaux qui ont conduit à établir le protocole national déclinant les orientations de l'EBA sur les reports d'échéances des crédits aux entreprises mis en place par les établissements financiers en réponse à la crise sanitaire.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

La présidente d'EUF, Françoise Palle-Guillabert, a eu des échanges avec le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, et son cabinet sur les **mesures prises par les facteurs européens en faveur de leurs clients** lors de la crise sanitaire (moratoires, soutien à la couverture du risque pesant sur les débiteurs des factures achetées,...).

Les trois fédérations européennes – EUF, Leaseurope (crédit-bail) et Eurofinas (crédit à la consommation) – ont d'autre part élaboré **deux courriers communs**. Le premier a notamment plaidé auprès de la présidence croate de l'UE en faveur d'un assouplissement du **traitement comptable et prudentiel des expositions faisant l'objet d'un moratoire** et **des conditions du refinancement BCE**. Le second a demandé, en vain, à l'EBA de ne pas publier en mai les **guidelines sur l'origination et le suivi des risques de crédit** et d'en reconsidérer le contenu.

EUF a enfin écrit mi-mai à l'EBA, à la DG FISMA (Commission européenne) et à plusieurs parlementaires européens sur la **définition prudentielle du défaut**. Ces différents courriers demandent de repousser l'entrée en

vigueur (prévue en janvier 2021) de la nouvelle définition du défaut de 12 mois au minimum et de pouvoir recourir à l'approche « facility level » (traitement du défaut par facture et non sur un encours global) sur les corporates en méthode standard. Le courrier destiné à l'EBA, plus détaillé, insiste en outre sur la nécessité, pour constater un défaut sur une exposition, de l'existence d'une facture en retard de plus de 90 jours sur cette exposition. La présidente d'EUF a sur ces questions rencontré les équipes de la députée européenne vice-présidente de la Commission ECON, Stéphanie Yon-Courtin.

Au sein du **Comité juridique d'EUF** des échanges ont notamment eu lieu sur les différentes **mesures nationales mises en place pour faire face à la crise** ainsi que sur la consultation de la Commission européenne sur la lutte contre le **blanchiment**.

Affacturage inversé

Bruno Le Maire et Gérald Darmanin ont confié à Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, une mission sur l'affacturage inversé sur donneurs d'ordres (dit « affacturage inversé collaboratif ») auquel la loi Pacte du 22 mai 2019 a donné une base légale. L'ASF participe aux travaux de Place.

Communication

La mise à jour du livret pédagogique de l'ASF sur l'affacturage est en cours de finalisation.

Rapport 2019 de l'Observatoire des délais de paiement (ODP)

L'ASF a fourni une contribution sur l'affacturage en vue du rapport qui sera publié mi-juillet.

Observatoire du financement des entreprises (OFE)

L'OFE a repris ses travaux sur les fonds propres des PME/TPE, qui prendront en compte les impacts de la crise sanitaire. Il s'est en outre vu confier par Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher une mission sur l'accès de PME-TPE aux services bancaires.

CAUTIONS

Echanges sur la crise sanitaire

La Commission Caution a poursuivi ses échanges sur la crise sanitaire, son impact sur les sociétés de caution et, en lien avec BPI, sur l'accès à la plateforme PGE – notamment des sociétés de financement - et l'articulation avec les produits BPI.



Contre-garantie par l'Etat des fournisseurs de cautions

L'ASF a été saisie par ses adhérents d'une suggestion d'accompagnement par les pouvoirs publics des fournisseurs de cautions, tant au stade des souscriptions que des renouvellements de garantie plus anciennes, qui leur donnerait les moyens de soutenir les secteurs économiques, les entreprises et les artisans/commerçants fragilisés par la crise. La FFA est également porteuse du projet.

Il s'agirait de décliner, pour les sociétés de caution, le dispositif de contre-garantie de l'Etat mis en place pour les banques (PGE) et les assureurs-crédit (CAP), via BPI.

Le dispositif proposé permettrait d'élargir la zone d'octroi des garanties et cautions à des acteurs fragilisés par la crise, pendant la période de reprise d'activité. Il constituerait donc un utile complément au PGE, pourrait en être un compartiment et renforcerait l'équité entre les acteurs du financement.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Consultation de la Commission européenne : procédure de révision de MIF 2

La Commission européenne a lancé le 17 février 2020 deux consultations publiques dans le cadre de la révision de MIFID II/MIFIR. L'ASF a répondu le 18 mars 2020 à la première consultation portant sur la feuille de route de la Commission. Le 13 mai 2020 l'ASF a réuni le Groupe de travail Déontologie PSI afin de préparer la réponse à la deuxième consultation. Elle visait à recueillir l'avis des parties prenantes sur le renforcement de la protection des investisseurs, de la recherche pour les PME, de la transparence et du système de publication consolidé ainsi que plus généralement sur la compétitivité du secteur financier européen.

L'ASF a répondu le 18 mai à cette deuxième consultation en insistant notamment sur les difficultés posées en matière de recherche financière (son coût, peu de recherche disponible sur les PME...), sur les problèmes liés à la suppression des rétrocessions (atteinte à l'architecture ouverte) ainsi que sur la lourdeur et la complexité des dispositions de MIFID II en matière de gouvernance produits (nécessité de définir un marché cible entre le producteur et le distributeur...).

Consultation de l'AMF sur la modification des dispositions du RG AMF relatives aux dépositaires d'OT

L'ordonnance du 4 octobre 2017 (complétée par le décret d'application du 19 novembre 2018) a mis fin au régime de co-fondation (par un couple SGP/dépositaire d'OT) des organismes de titrisation (OT). Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, les textes du règlement général de l'AMF visant à compléter les dispositions du décret n'ont pas été publiés en temps utile.

Le 29 avril 2020, l'AMF a adressé un projet de modification des dispositions du règlement général de l'AMF relatives aux dépositaires d'OT. L'ASF a transmis à l'AMF le 29 mai ses observations après avoir consulté ses adhérents. Ces derniers ont constaté que le projet qui leur était soumis était cohérent avec celui acté par l'ordonnance du 4 octobre 2017 « portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette », et qui vise à rapprocher le régime des OT avec celui des dépositaires AIFM (FIA). Ils ont toutefois proposé d'ajouter un critère supplémentaire à ceux prévus par l'AMF en matière de contrôle de l'existence des créances. Une réunion de Place organisée par l'AMF devrait avoir lieu prochainement sur ce thème.

Contribution annuelle due à l'AMF par les PSI – évolutions récentes

La réforme du mode de calcul (sur la base d'un forfait) de la contribution à l'AMF due par les PSI a été votée dans la loi de finances pour 2019 (amendement du gouvernement en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale). L'ASF à la demande de ses adhérents PSI, a adressé, en juin 2019, un premier courrier au président de l'AMF demandant des délais de paiement des contributions et une réflexion commune pour trouver un mode de calcul satisfaisant pour tous. En juillet 2019, deux propositions d'aménagement de la nouvelle formule de calcul ont été adressées par l'ASF à l'AMF et à la DGT. Le président de l'AMF a répondu le 8 octobre 2019 en indiquant le lancement d'une réflexion sur un ajustement davantage proportionné des contributions dues par les PSI afin en vue de faire des propositions dans le cadre du PLF pour 2021.

Le 30 avril 2020, le président de l'AMF a adressé au président de l'ASF un projet de réforme des contributions dues par les prestataires de services d'investissement (PSI) tout en conservant une logique du forfait. Il précise que la réforme proposée poursuit un objectif de simplicité et de proportionnalité, sans impact sur le montant des

Actualité des Commissions

contributions collectées. Ainsi l'AMF en coordination avec la DGT propose d'ajuster le dispositif de contribution des PSI de la manière suivante :

- **Diminuer le forfait annuel pour les PSI HS4³ de 30 000€ à 20 000€.**
- **Diminuer le forfait annuel pour les succursales de PSI européens de 20 000€ à 15 000€**
- **Augmenter la contribution des PSI les plus importants, agréés pour la négociation pour compte propre sur la fraction de fonds propres supérieures à 1,5 Md€ avec un taux progressif par tranches de fonds propres.**

L'ASF a consulté les membres de la commission PSI sur cette proposition de réforme. Dans ce dossier l'ASF plaide pour une baisse de la contribution des plus petites entités, conforme au principe de proportionnalité.

Taxonomie

Le 28 mai, les membres des commissions des affaires économiques et monétaires (ECON) et de l'environnement (ENVI) du Parlement européen ont adopté une recommandation proposant que le Parlement européen, réuni en session plénière, confirme la position du Conseil de l'UE adoptée le 15 avril sur la proposition de règlement visant à créer un cadre pour favoriser le développement des investissements durables (taxonomie).

Après deux ans de négociations, les députés européens ont approuvé le 18 juin le règlement UE 2020/852 du 18/06/2020 publié au Journal officiel le 22 juin, qui entrera en vigueur 20 jours après sa publication.

Les actes délégués concernant les objectifs climatiques 1 et 2 (respectivement l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique), s'appliqueront dès le 31 décembre 2021. Ceux concernant les quatre

autres objectifs visés par le règlement (utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) s'appliqueront dès le 31 décembre 2022.

ECMI – Union des marchés de capitaux

Le 10 juin 2020 le Forum de haut niveau sur l'Union des marchés de capitaux (CMU – Capital Market Union) a rendu ses recommandations finales à la Commission européenne. Ces recommandations serviront à l'élaboration du plan d'action CMU qui devrait être publié à l'automne 2020. Le président du Forum, Thomas Wieser, y précise en introduction que les recommandations du rapport doivent être appréhendées comme un ensemble solidaire et cohérent, les propositions détaillées étant dépendantes les unes des autres.

Le rapport présente 4 objectifs : créer un environnement commercial dynamique et compétitif, construire une structure de marché plus forte et plus efficace, favoriser l'investissement de détail sur les marchés de capitaux et enfin aller au-delà des frontières au sein du marché intérieur. Ces objectifs sont déclinés en 17 recommandations dont la révision de la directive Solvabilité II, l'amendement du cadre réglementaire européen sur la titrisation avant fin 2021 et le renforcement de la protection de l'investisseur.



Pour en savoir plus

| | | |
|---------------------|----------------|---------------------------|
| Antoine de Chabot : | 01 53 81 51 68 | a.dechabot@asf-france.com |
| Ricardo Martins : | 01 53 81 51 65 | r.martins@asf-france.com |
| Grégoire Phélip : | 01 53 81 51 64 | g.phelip@asf-france.com |

³ Sont visés ici les entreprises d'investissements et les établissements de crédit agréés en France pour fournir au moins un service d'investissement, autre que celui de gestion de portefeuille, ou habilités pour fournir le service connexe de tenue de compte conservation.

Carnet NOUVEAUX MEMBRES

MEMBRE DE DROIT :

CNOVA PAY

Établissement de monnaie électronique
du groupe CASINO

Président : **Catherine VIDAL**

Responsable production : **Victor PICOT**

MEMBRE ASSOCIÉ :

ÉCUREUIL SERVICE

Établissement détenu par CAPITOLE
FINANCE-TOFINSO spécialisé dans l'achat,
la vente et la location de tout matériel neuf
et/ou d'occasion.

Dirigeant : **Alexandre DOULIERY**

Eric Voisin



Eric nous a quitté brutalement le 13 juin dernier.

Eric était un informaticien amoureux de son métier.

Responsable de l'organisation informatique de l'ASF depuis plus de 30 ans, il a été le chef d'orchestre de l'évolution numérique et digitale de l'Association, accompagnant la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs de l'ASF.

Ses grandes qualités humaines, sa bienveillance, sa gentillesse rendaient sa compagnie recherchée et appréciée de tous.

C'est avec une grande tristesse que l'équipe de l'ASF adresse toute sa compassion à sa famille, à ses deux fils, et leur témoigne son soutien dans ce douloureux moment.

STAGES A DISTANCE PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

3^{ème} TRIMESTRE 2020

Notre offre parmi une soixantaine de formations disponibles à distance

| FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES | | | | |
|---|--|-------------------------------|---------------------|---|
| | DDA « Directive sur la Distribution d'Assurance » (9h) | Elearning | 160 € HT | Distributeurs de produits d'assurance et les intermédiaires. Sociétés de financement et établissements de crédit. Socle commun de connaissances Formation annuelle obligatoire |
| Nouveauté | Savoir gérer l'obligation d'identification des bénéficiaires effectifs (1h30) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Commerciaux, gestionnaires, analystes, Responsables de la conformité, Responsables anti-blanchiment Déclarants TRACFIN André JACQUEMET Expert en gouvernance, gestion des risques et conformité |
| | Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme | Classe Virtuelle ou Elearning | A partir de 99 € HT | Tous collaborateurs André JACQUEMET Expert en gouvernance, gestion des risques et conformité |
| Nouveauté | Directive Crédit Immobilier (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | IOBSP, banques, établissements financiers Dominique Paul DAILLY 35 ans d'expertise en gestion, commercialisation et développement de l'immobilier Immobilier d'entreprise et d'habitation droit de l'urbanisme droit et financement bancaire fiscalité immobilière |
| OPTIMISATION DES COMPÉTENCES MANAGÉRIALES | | | | |
| Nouveauté | Maintenir les équipes engagées à distance (2h) | Classe Virtuelle | 300 € HT | Dirigeants et Managers Jonathan PIARRAT Psychologue cognitiviste, spécialisé dans l'acquisition des compétences chez l'adulte via les nouvelles technologies |
| Nouveauté | Accompagner le développement des compétences de son équipe (14h) | Classe Virtuelle | 1240 € HT | Dirigeants et Managers Brigitte FERMAUD Consultante et formatrice en management RH, ancienne DRH avec près de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire et financier |
| COMPÉTENCES TRANSVERSALES | | | | |
| | Prévenir la fraude dans les établissements de crédit (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Contrôleurs internes, juristes, RH, directeurs des affaires juridiques, directeurs qualité, auditeurs internes des sociétés financières et établissements spécialisés Nicolas VAN PRAAG Docteur en Sciences Économiques, enseignant à Paris Dauphine et praticien du crédit-bail |
| | Connaissance de l'environnement bancaire (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Nouveaux collaborateurs et jeunes diplômés ayant besoin de connaître les bases de la gestion bancaire Patrick AUTEAU 40 ans d'expérience dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable |
| ACTUALITÉS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS | | | | |
| | Enjeux et conditions de réussite de la cartographie des risques opérationnels (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Directeurs de l'audit interne, Responsables de la conformité, Responsables du contrôle permanent, Inspecteurs, Auditeurs, Contrôleurs internes François PIERRY Management des activités bancaires et contrôle permanent |
| | Fondamentaux contrôle permanent et de maîtrise des risques (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Services financier, comptable et réglementaire des sociétés de financement Jean Lou GALISSI 40 ans d'expérience au sein de l'ACPR |

RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

| | | | | |
|---|-------------------------|-----------|--|---|
| Pratique du contrôle interne dans le secteur bancaire (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne | Patrick AUTEAU 40 ans d'expérience dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable |
|---|-------------------------|-----------|--|---|

COMPÉTENCES MÉTIERS

| | | | | |
|---|-------------------------|-----------|--|--|
| Comment interrompre une opération de crédit-bail immobilier (CBI) (7h) | Classe Virtuelle | 1010 € HT | Cadres confirmés des établissements de crédit-bail immobilier, commerciaux, fiscalistes et juristes de formation | Christian JULHE Consultant et formateur, spécialiste du financement de l'immobilier d'entreprise |
|---|-------------------------|-----------|--|--|

| | | | | |
|--|-------------------------|-----------|---|--|
| Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier (CBM) (14h) | Classe Virtuelle | 1240 € HT | Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier. | Pascal SIGRIST Avocat à la Cour, membre du comité des diligences de l'IFPPC Léonore FREITAS Responsable juridique " Montages et Affaires juridiques"- BPCE Lease |
|--|-------------------------|-----------|---|--|

FINANCE D'ENTREPRISE

| | | | | |
|--|-------------------------|-----------|---|---|
| Normes IFRS et analyse financière (14h) | Classe Virtuelle | 1240 € HT | Analystes crédits, analystes financiers, directeurs crédits, ou toute personne impliquée dans la fonction crédit aux entreprises. | Nicolas VAN PRAAG Docteur en Sciences Économiques, enseignant à Paris Dauphine et praticien crédit-bail |
|--|-------------------------|-----------|---|---|

PROCHAINES MATINALES

| | | | | |
|--|------------------------|---------|---|--|
| Procédures de contrôle et de sanction de l'ACPR | 8 octobre matin | 90 € HT | Le cabinet Racine reviendra sur les principales publications relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et les sanctions prononcées par l'ACPR sur l'année 2019 ainsi que les priorités de supervision pour 2020. | |
|--|------------------------|---------|---|--|



Vos contacts ASFFOR

Jérémy Bontemps : 01 53 81 51 85 j.bontemps@asf-france.com

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 j.soulie@asf-france.com

Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

LE RAPPORT ANNUEL 2019 EST EN LIGNE



www.asf-france.com

La Lettre de l'ASF n° 185 est tirée à 1600 exemplaires
 Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.
 ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17
 Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50
 Directeur de la Publication : Jean-Marc Vilon, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général
 Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : GezelinGree, Peter Allan, X...
 Ont également collaboré : Harmonie Benedetti - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjidal - Jérémy Bontemps - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Ndèye Marème Diagne - Frédéric Le Clanche - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Julie Soulié - Isabelle Verslycken